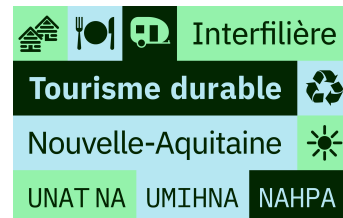


# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT PARCOURS TRI ET VALORISATION DES BIODÉCHETS INTERFILIÈRE



## POURQUOI ?

Depuis le 1er janvier 2024, tout producteur de biodéchets a l'obligation de trier à la source et valoriser les déchets organiques produits par son activité. Cela concerne notamment les professionnels du tourisme des trois filières.

Les bénéfices de la gestion des biodéchets sont variés :

- Pour l'entreprise : réduction de la poubelle grise, maîtrise des coûts, image de l'établissement, sensibilisation et pédagogie, valorisation du travail des équipes...
- Pour l'environnement : des sols en meilleure santé (compostage), moins de gaz à effet de serre lors de l'utilisation du bio gaz (méthanisation) et moins de déchets enfouis ou incinérés...

## QUEL PÉRIMÈTRE ?

Région Nouvelle-Aquitaine

## QUEL CALENDRIER ?

2024 et 2025

## QUEL ENGAGEMENT ?

Un acte d'engagement sur tout le parcours sera signé entre les professionnels bénéficiaires et l'Interfilère.



## QUEL OBJECTIF ?

**100 professionnels**

## QUEL COÛT ?

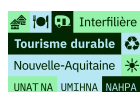
Reste à charge de 40% pour les bénéficiaires

## QUEL TYPE DE PARCOURS ?

Le cycle d'accompagnement complet correspond à un parcours suivi par les professionnels du tourisme membres des filières, comprenant quatre grandes étapes :

- 1) Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 2) Étude de faisabilité, comprenant un diagnostic de la production de biodéchets
- 3) Accompagnement pour la mise en œuvre des préconisations (**compostage sur site, compostage mutualisé ou préparation à la collecte**), formation et aide à l'investissement
- 4) Restitution collective et valorisation de la démarche

## QUELS PARTENAIRES ?



## A VOUS DE JOUER !

Mail : [interfilere.na@gmail.com](mailto:interfilere.na@gmail.com)

Ligne verte : 07 61 06 72 91

**CANDIDATEZ DÈS MAINTENANT  
EN REMPLISSANT LE FORMULAIRE  
D'INSCRIPTION**

